

*Ne jurez pas du tout. Mais contentez-vous de dire : Celui est, cela n'est pas.* (Matth. v, 34). Sans doute le serment en vain n'est pas toujours, comme les deux précédents, un péché grave : il n'est opposé ni à la vérité ni à la sainteté de Dieu. Néanmoins, il est opposé au respect que nous devons à la majesté souveraine.

Si nous voulons ne jamais faire de serment en vain, nous n'en ferons que quand nous y serons obligés, soit par la loi, soit par les circonstances. La loi ecclésiastique et la loi civile exigent quelquefois le serment. Ainsi, la dernière en demande un aux principaux fonctionnaires avant leur entrée en charge, et aux témoins cités en justice avant leur déposition. En dehors de toute loi, les circonstances peuvent aussi rendre un serment nécessaire. C'est quand des intérêts graves exigent qu'on croie à nos paroles, et que le serment est le seul moyen d'y faire croire.

Outre les trois profanations du serment que nous venons d'indiquer, il en est une quatrième. Elle consiste à manquer aux promesses que l'on a jurées. Si ces promesses n'ont pas été faites librement, si elles ont pour objet une chose impossible ou mauvaise, il est bien entendu qu'elles n'obligent pas : le serment ne peut confirmer ce qui est nul. Mais quand on promet avec serment et sans contrainte une chose possible et bonne, une telle promesse oblige de la même manière que le *vœu*.

Qu'est-ce qu'un *vœu* ? Quelle obligation crée-t-il ? Comment cette obligation peut-elle cesser ?

1. — Le *vœu* est une promesse faite à Dieu pour s'obliger sous peine de péché à une chose bonne qu'il est mieux de faire que d'omettre. — C'est une *promesse qui oblige sous peine de péché*. Il diffère de la simple résolution que l'on prend dans son âme, sans entendre contracter d'obligation rigoureuse. — C'est une *promesse faite à Dieu*. Le *vœu* est un acte d'adoration qui ne peut s'adresser qu'à Dieu. Si parfois on appelle *vœux* les promesses faites aux saints, c'est que les promesses faites aux Saints sont, en définitive, faites à Dieu. — Enfin, c'est la *promesse d'un bien qu'il vaut mieux faire que ne pas faire*. D'abord, on ne peut s'engager par *vœu* à une chose mauvaise ou simplement indifférente, mais à une chose bonne. De plus, cette chose, bonne en elle-même, doit être meilleure que celle qui lui est opposée. La raison en est évidente : le *vœu* prétend honorer Dieu ; il ne peut donc rien ôter aux hommages qu'on rend à Dieu. Ainsi, le